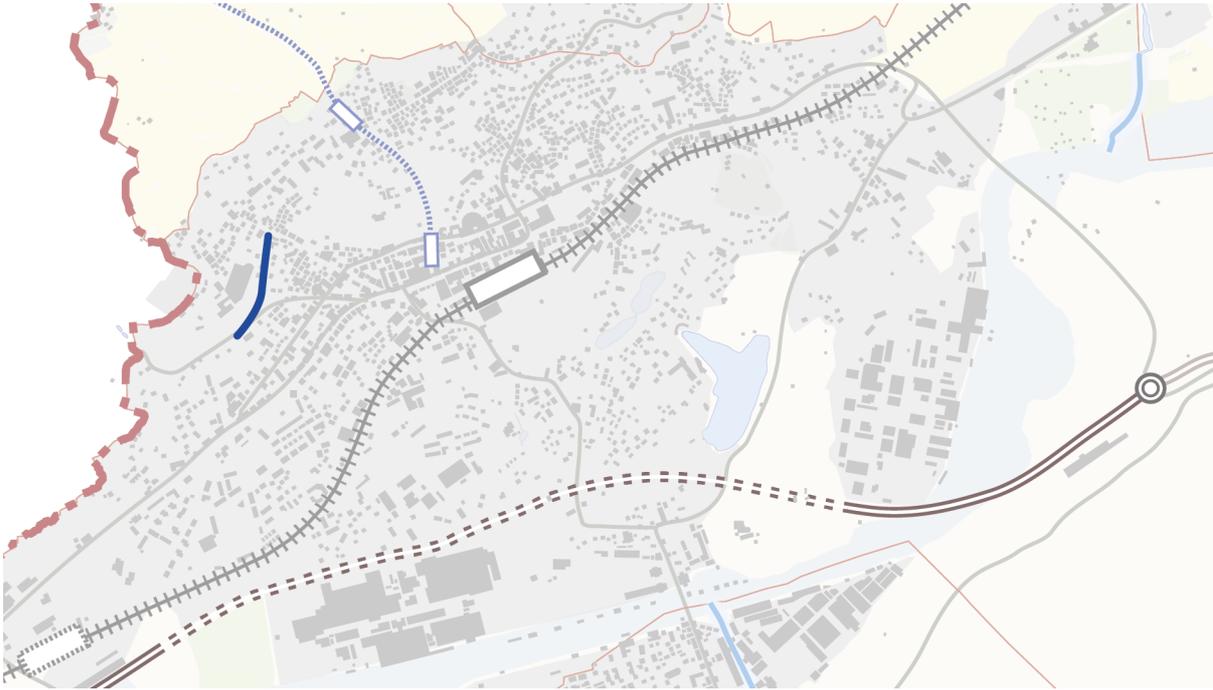
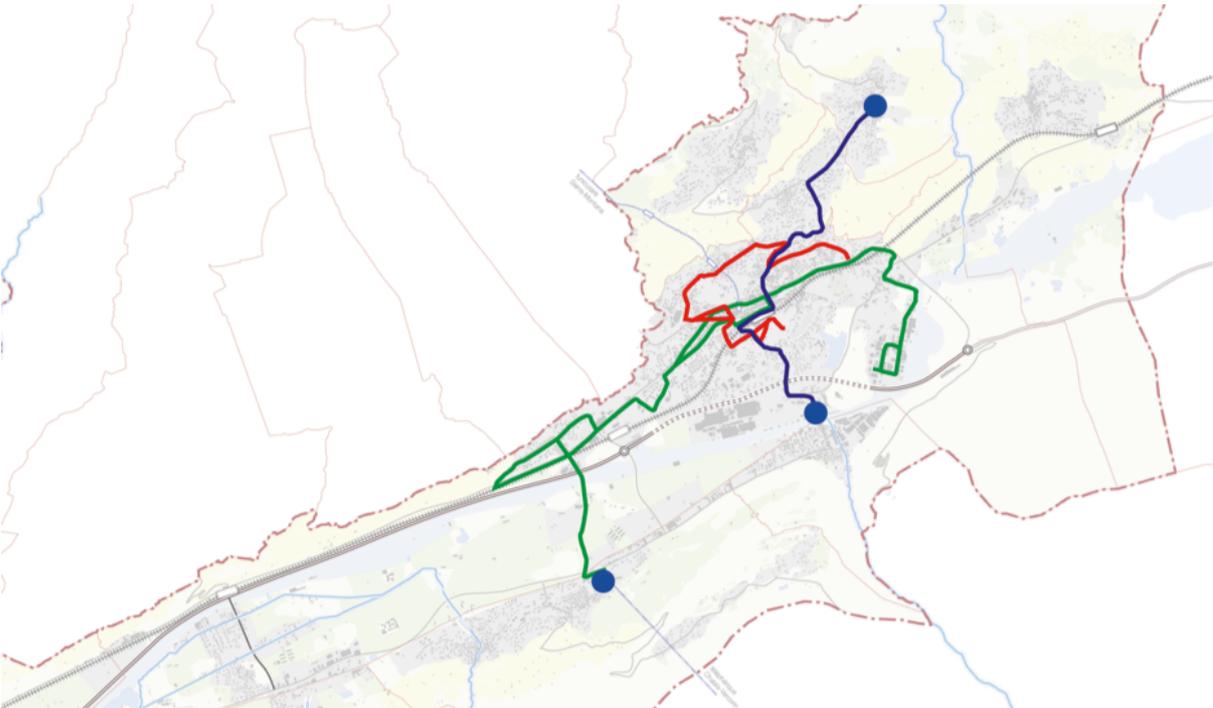


MESURE M1.3	SIERRE / REQUALIFICATION DE LA RUE ST-CHARLES	
Thématique(s) : M1 - Aménagements routiers pour la circulation des transports publics U2 - Les secteurs stratégiques	Priorité : A	
Territoire concerné : Sierre Maitre d'ouvrage : Sierre		
Mesure du PA2 en relation : - Mesure du PA3 corrélée / liée : - Autres coordinations : -		
		
		

INTENTION

Etat actuel

La rue St-Charles dessert un quartier résidentiel et administratif puisque s'y trouvent l'Hôpital de Sierre, mais aussi l'Office régional de placement ainsi qu'un établissement de formation.

Actuellement en sens unique descendant sur sa partie nord, la rue ne permet pas une desserte optimale du secteur par le trafic local urbain et le trafic d'agglomération.

Données quantitatives

TJM - rue St-Charles : 4'600 véh./jr en 2015 (source : Ville)

Objectifs

- Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains
- Distribuer le trafic dans l'agglomération en évitant les secteurs urbanisés
- Assurer la sécurité et la qualité de vie des riverains dans les centres
- Diminuer le trafic de transit dans les lieux de vie.

Description de la mesure

La mesure consiste à modifier le schéma de circulation en autorisant une circulation bidirectionnelle sur la rue St-Charles, ou à minima la création d'un contre-sens bus.

EVALUATION

Opportunité

Cette mesure est liée à la mise en place de l'étape 1 du réseau de transports publics d'agglomération, avec notamment la ligne N°2 : Clinique - Sierre - Muraz. Elle permet d'améliorer la desserte fine en transports publics du pôle hospitalier.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- amélioration de la desserte du territoire en transport public
- amélioration de l'accessibilité à un pôle administratif d'agglomération
- influence sur la demande de transport en rendant attractive la desserte en transport public

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- favorise l'utilisation des transports publics en offrant une desserte attractive aux zones densément bâties de l'agglomération
- dessert les zones densément bâties et les pôles de développement non desservis par le réseau ferroviaire

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

- améliore la sécurité de tous les usagers en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) : -

Degré de maturité : 1

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : -

REALISATION

Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux : 2019
Date prévue de la mise en service : 2020

Calendrier de remise de l'avant-projet

2017-2018

Coûts

Coûts estimés : CHF 1 120 000.- HT

Financement

Part fédérale : selon décision de la Confédération
Solde : Commune